



Co-funded by  
the European Union



german  
cooperation  
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

nexus



# Frexus : Analyse systémique des conflits Province de Kanem, Tchad

**Mr. BALDAL OYAMTA, Expert Consultant.**  
**Mr. ABONGTEOU KABDANA, Assistant Consultant**

Aout 2022

Implemented by

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

## Table de matière

Table de matière .....	2
Table de matière .....	2
<b>SIGLE ET ACRONYME .....</b>	<b>5</b>
Table des Tableaux et Graphiques .....	6
Annex            6	
<b>I. RESUME        1</b>	
<b>II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....</b>	<b>1</b>
1. Contexte de l'Etude .....	1
2. Objectifs de l'étude .....	2
3. Méthodologie/y compris les données quantitatives et qualitatives des personnes rencontrées.....	2
3.1. Phase 1 : Phase préparatoire (10 jours).....	2
3.2. Phase 2 : Phase d'étude .....	2
3.3. Phase 3 : Validation du rapport final .....	3
<b>III. ETAT DES LIEUX .....</b>	<b>4</b>
1. Cadre physique et humain .....	5
2. La pluviométrie de la Zone d'Etude .....	5
3. Relief de la Zone d'Étude .....	6
4. Les Défis Environnementaux et leurs effets sur les ressources naturelles 7	
4.1. Influence des effets des changements climatiques sur les ressources disponibles.....	7
5. L'organisation sociale et les principaux groupes ethniques.....	8
6. Le régime foncier des ouadis du Kanem.....	8

7. Accès aux fonciers .....	8
8. Les principaux secteurs primaires de la zone d'étude .....	9
8.1. Secteur de l'agriculture .....	9
8.2. Secteur de l'élevage.....	9
8.3. Eaux et pâturages .....	9
8.4. L'artisanat.....	10
8.5. L'industrie, mines et carrières .....	10
9. Analyse des acteurs de gestion des ressources naturelles dans la zone d'étude .....	10
9.1. Les agriculteurs .....	10
9.2. Les éleveurs .....	11
9.3. Les artisans .....	11
9.4. Les exploitants miniers .....	11
9.5. Les migrants.....	11
9.6. Les partenaires au développement .....	11
<b>IV. TYPOLOGIE DES CONFLITS .....</b>	<b>12</b>
<b>V. CAUSES ET CONSEQUENCES DES CONFLITS DANS LA ZONE .....</b>	<b>12</b>
1. Les facteurs diviseurs .....	12
2. Les Causes des conflits .....	14
2.1. Causes majeures des conflits - résultats de la démarche qualitative ..	16
3. Conséquences - résultats de la démarche qualitative .....	16
<b>VI. Rôle des femmes, les filles, les garçons, les enfants « mineur » dans la gestion et prévention des conflits.....</b>	<b>16</b>
1. Les femmes.....	16
2. Les jeunes.....	17
3. Les enfants « mineurs » .....	17
<b>VII. PERSONNES/STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LES CONFLITS - LES PERSONNES CACHEES.....</b>	<b>17</b>

<b>VIII. MECANISMES DE GESTION EXISTANTS DANS LA ZONE D'ETUDE .....</b>	<b>18</b>
<b>1. Mécanismes de gestion existants.....</b>	<b>18</b>
<b>2. Perception communautaire sur la qualité des acteurs de paix et de la     cohésion sociale inter- et intracommunautaire - démarche qualitative .....</b>	<b>18</b>
<b>3. Les efforts des acteurs de paix dans la gestion des conflits .....</b>	<b>18</b>
<b>4. Les plus grandes faiblesses des acteurs de paix .....</b>	<b>18</b>
<b>IX. LES CONFLITS MAJEURS IDENTIFIES DANS LA ZONE .....</b>	<b>19</b>
<b>X. LES FACTEURS DES PAIX.....</b>	<b>19</b>
<b>XI. FACTEURS DE PAIX (CONNECTEURS / OPPORTUNITES) SELON L'APPROCHE SENSIBLE DU CONFLIT .....</b>	<b>19</b>
<b>XII. L'ANALYSE DES BESOINS EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES 20</b>	
<b>XIII. LES ACTIONS PRIORITAIRES A METTRE EN ŒUVRE .....</b>	<b>20</b>
<b>XIV. ANALYSE GENERALE DES CONVENTIONS LOCALES DES COMMUNES VISITEES 21</b>	
<b>XV. LES DIFFICULTES RENCONTREES .....</b>	<b>22</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>22</b>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>22</b>
<b>Sur le plan institutionnel.....</b>	<b>22</b>
<b>Sur le plan organisationnel .....</b>	<b>22</b>
<b>Sur le plan technique et opérationnel .....</b>	<b>23</b>
<b>À l'égard du projet Frexus.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 1</b>	
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>10</b>

## **SIGLE ET ACRONYME**

ACF	Action contre la faim
ACTED	Agence d'Aide à la coopération technique et au développement
ADIS	Association pour le Développement Intégré du Sahel
AFD	Agence Française de Développement
ALCMK	Association pour la Lutte Contre la Malnutrition au Kanem
ARDEK	Association pour la recherche et le Développement du Kanem
ARNUT	Association Régionale pour la nutrition
CELIAF	Cellule de liaison et Information des Associations Féminines
ET	Evapotranspiration
FAO	Organisation Mondiale de l'Alimentation
GIZ	Deutsche Gesellschaft Fur Internationale Zusammenarbeit
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PME	Petite et moyenne entreprise
RFI	Radio France Internationale
RGPH2	Deuxième Recensement General de la Population et de l'Habitat
SECADEV	Secours Catholique et Développement
TDR	Termes de Référence
UNICEF	Union des nations unies pour l'enfance

## **Table des Tableaux et Graphiques**

Tableau 1 : Statistique des personnes rencontrées par catégorie

Tableau 2 : Répartition de commune

Graphique 1 : Écart à la moyenne pluviométrique

Graphique 2 : Carte illustrant le relief de la zone d'étude

Tableau 3 : Résumé les facteurs de connexion et division

Tableau 4 : Illustration des causes directes et indirectes

Tableau 5 : Type de conflit et ses effets directs sur les services sociaux

## **Annex**

Tableau 6 : Listes des personnes contactées

Tableau 7 : Revue juridique

Tableau 8 : Boucle causale

Graphique 3 : Les liens de causalité liés aux ressources naturelles

## I. RESUME

Le Kanem est considéré comme la province la plus vulnérable au changement climatique. Une combinaison de pauvreté élevée, de conflits fréquents, de systèmes de d'administration faibles, à laquelle s'ajoutent les risques de sécheresse et d'inondations, font que la zone est confrontée à de nombreuses urgences humanitaires et lutte notamment pour faire face aux conséquences du changement climatique. La province connaît des conflits internes récurrents qui aggravent encore davantage ses vulnérabilités, en mettant sous pression les infrastructures limitées et la cohésion sociale. La géographie de cette dernière contribue largement à sa vulnérabilité face au climat. Le Kanem est une vaste Province sans ressource en eau de surface importante. Elle connaît notamment de graves pénuries d'eau, ce qui pose des problèmes, car la plupart d'habitants du Kanem vivent de l'agriculture de subsistance et de l'élevage.

Les populations rurales sont les plus pauvres et donc les plus exposées au changement climatique. Cependant, les zones urbaines sont également confrontées à des problèmes d'adaptation due notamment à l'augmentation rapide de la population. La population du Kanem est majoritairement jeune et affiche un taux de chômage élevé. La mise en œuvre d'interventions permettant le renforcement de la résilience des populations et des systèmes et l'adaptation au changement climatique est donc une priorité.

## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

### 1. Contexte de l'Etude

La Province du Kanem est située dans la zone sahéenne, au centre ouest du Tchad et couvre une superficie de 72 365 Km<sup>2</sup>. D'après le Recensement Général de la Population (RGPH, 2009), sa population est estimée à environ 481131 habitants, soit une densité d'environ 3 habitants au km<sup>2</sup>.

La province du Kanem est l'une des plus pauvres du pays. Elle compte 55% de pauvres contre une moyenne de 34.4% à l'échelle nationale. C'est également l'une des régions les plus affectées par la pauvreté humaine. Deux tiers de la population de plus de 15 ans sont analphabètes, le taux brut de scolarisation n'atteint que 30,5% contre 74,9% pour l'ensemble du pays et la distance moyenne pour atteindre le centre de santé le plus proche de 18.5 km contre une moyenne nationale de 14.4 km. Par ailleurs, seulement 34% de la population a accès à l'eau potable, et, en milieu rural, moins d'1% des familles utilisent des latrines.

L'économie de cette Province est essentiellement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, elles-mêmes dépendantes des conditions climatiques et plus particulièrement de la pluviométrie. Cette province souffre également de graves effets de la crise sahéenne déclenchée par les Changements Climatiques, la croissance démographique, la pénurie d'eau, l'ensablement des ouadis et la désertification. Cette situation pourrait augmenter la vulnérabilité de la population et transformer cette province en zone d'insécurité, qui pourrait être aggravée par notamment, sa proximité avec la province du Lac Tchad (avec la présence de la secte Boko haram) et celle du Borkou (abritant des rebelles armés). Il est à rappeler qu'en avril 2021, le nord Kanem a fait l'objet d'incursion de rebelles venus de Lybie entraînant la mort du Président de la République « Source : RFI ». Cet événement malheureux a entraîné la fermeture de route et le déplacement de la province du Kanem vers la Lybie « source : *Chef de Canton Noukou* ».

La Lybie, étant un pays accueillant une grande colonie de la jeunesse du Kanem à la recherche du travail pour subvenir aux besoins de leurs familles.

De nombreuses études relèvent que l'exploitation des ressources naturelles est à l'origine ou augmente les conflits/tensions récurrents dans la province du Kanem. Il s'agirait, entre autres de : cultures dans les ouadis, les dunes et les basfonds – les questions liées à la gestion des points d'eau, du pâturage, de la transhumance, etc. A ces conflits autour des ressources

naturelles, s'ajoutent les conflits identitaires (caste), des chefferies traditionnelles, les conflits matrimoniaux. Aujourd'hui, le Gouvernement tchadien reconnaît les liens entre la gestion des ressources naturelles, l'augmentation des conflits communautaires, l'intervention de groupes terroristes et l'émergence de milices.

En vue d'une intervention harmonieuse du projet FREXUS/GIZ dans la province, il est indispensable de réaliser une étude diagnostic à caractère analytique des conflits dans la zone. Cette analyse est nécessaire pour une compréhension plus approfondie des problèmes qui peuvent être à l'origine d'un conflit et des dynamiques qui ont le potentiel de favoriser la paix dans différentes zones du projet. Elle permettra également aux parties prenantes de mieux comprendre les moteurs des conflits et d'avoir un aperçu de ceux de la paix qui doivent être soutenus, ce qui permet une programmation plus ciblée et une utilisation plus efficace des ressources.

## **2. Objectifs de l'étude**

L'objectif de cette étude est de réaliser une analyse systémique des conflits dans certaines zones du Kanem en dressant l'état des lieux et des connaissances existantes sur les conflits et les processus pacifiques ainsi que leurs dynamiques. L'analyse aura lieu au niveau communautaire.

## **3. Méthodologie/ y compris les données quantitatives et qualitatives des personnes rencontrées**

L'approche choisie pour réaliser cette étude est basée sur la Recherche Action Participative. Cette méthode part de l'idée que ce sont les sociétés affectées par le conflit violent elles-mêmes qui doivent élaborer, décider et s'approprier les solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, afin que celles-ci soient véritablement efficaces et durables. Ce processus contribue également à créer une culture du dialogue et à améliorer les relations parmi des groupes parfois antagonistes, par le biais de rencontres répétées et structurées et d'une analyse conjointe des défis et des solutions à apporter. Suivant les objectifs, la méthodologie d'analyse et les résultats attendus, les consultants ont abordé la mission conformément à trois (03) phases méthodologiques.

### **3.1. Phase 1 : Phase préparatoire (10 jours)**

C'est la phase préparatoire de l'ensemble des activités qui ont été mises en œuvre. Elle s'est déroulée en étapes suivantes :

- Préparation du processus d'élaboration de la note de cadrage ;
- Rencontre de cadrage et une Visioconférence de la mission avec les responsables de la GIZ/Projet Frexus ; Cette étape d'échanges préalables a porté sur l'harmonisation et la compréhension de la mission. Plus spécifiquement, elle a permis d'harmoniser la compréhension des TDR et d'adopter un programme de travail consensuel de conduite de la mission, de recueillir les informations et recommandations particulières sur la mission et de recueillir les suggestions et propositions pratiques pour parvenir aux résultats attendus ;
- Élaboration des outils de collecte de données. Ces outils ont été adaptés aux réalités de terrain ;
- Civilité aux autorités locales.

### **3.2. Phase 2 : Phase d'étude**

Cette phase a pris compte quatre (04) étapes spécifiques à savoir :

(i). Recherche et l'analyse documentaire ;

A l'issue de la réunion de cadrage, les besoins du commanditaire ont été plus précis et ont permis de mettre l'accent sur certains aspects de la mission. Cette démarche consistait à lire et à analyser des écrits, les données socio-économiques, environnementales et éducatives

tirées des analyses situationnelles des divers programmes. Ainsi la revue documentaire approfondie a été utilisée pour explorer les différentes problématiques (4 jours).

(ii). Collecte des données ;

C'est une activité qui est venue en complément de l'analyse documentaire approfondie. Comme signalé plus haut, la collecte de données s'est déroulée auprès des institutions, services déconcentrés de l'Etat. Cette phase de la mission a été réalisée conformément aux orientations définies pendant la phase préparatoire et aux indications validées au cours de différentes rencontres de cadrage. Cette activité a duré une semaine.

(iii). Traitement des données ;

Les informations ont été dépouillées, traitées et analysées par les consultants et conformément aux indications validées pendant le cadrage. L'analyse des informations a découlé des réponses données aux questions posées tout au long de l'étude. Cette activité est celle du croisement des informations collectées, de leur confrontation, évaluation et enfin de la synthèse des informations. Les données synthétisées ont servi aux différentes analyses ainsi qu'à la rédaction des rapports. Cette étape a duré environ une semaine.

Les analyses ont été réalisées sur base de la triangulation des informations collectées grâce à trois sources d'informations ci-après :

- Entretiens individuels auprès des personnes dans les sites couverts par l'étude,
- Des focus group organisés,
- Une restitution des données brutes aux responsables locaux du projet.

Après la collecte et l'analyse des données, nous avons recouru à deux types d'approche pour les interpréter : l'approche qualitative et l'approche quantitative.

Cette approche a rendu possible l'effort de la compréhension des conflits actuels dans la zone d'étude. Les réponses fournies lors des échanges directs avec les concernés ont été analysées nous permettant de comprendre pourquoi il y a des conflits dans les zones ciblées et comment ils se sont développés, qui en sont les acteurs clés et quelles en sont les conséquences dont sont victimes les communautés locales. Bien plus encore, l'approche nous a permis d'analyser le contenu et le sens des réponses en les regroupant dans des catégories similaires des conflits.

Toutes ces données ont été fournies grâce aux entretiens semi-structurés dont le guide en annexe.

La nature des données collectées n'étant pas quantitatives, il serait aberrant de recourir à l'analyse statistique. Néanmoins, la catégorisation des conflits ne nous a pas empêché de recourir au comptage fréquentiel afin de déterminer les types des conflits communs et spécifiques à chaque Territoire. Ce qui a permis de tirer des conclusions sur les conflits à forte et/ou à faible intensité présentés en pourcentage.

(iv) Rédaction du rapport

La Rédaction du rapport fait ressortir les premiers résultats issus des travaux d'analyse. Il a été élaboré au cours de la collecte des données et présenté les conclusions et recommandations aux différentes parties, conformément aux Tdrs. Le rapport a fait l'objet d'un examen par le commanditaire.

### **3.3. Phase 3 : Validation du rapport final**

Dans le souci de partager et commenter les résultats de l'étude afin de permettre une large appropriation et une validation consensuelle du rapport provisoire, une période d'examen de ce rapport a été proposé par les consultants. Une séance ou atelier de validation du rapport provisoire sera organisée. Il sera ensuite pris en compte les amendements et suggestions et le dépôt du rapport définitif interviendra trois jours après la restitution de l'étude. Le consultant préparera l'ensemble des données appropriées et résumées sur supports adéquats de présentation. La version provisoire du rapport restituée sera corrigée avec la prise en compte

des amendements et suggestions formulées lors de l'atelier. L'ensemble de cette phase durera cinq (5) jours.

Le principal outil utilisé pendant l'étude est la boucle causale (annexe).

Cette recherche participative a été divisée en trois phases séquentielles et distinctes nécessaires.

Tableau 1 : Statistique des personnes rencontrées par catégorie

N°	Catégories	Hommes	Femmes	Jeunes
1	Autorités administratives	12	1	0
2	Les responsables des Services déconcentrés de l'Etat	4	1	0
3	Autorités communales	6	0	0
4	Élus locaux	3	0	0
5	Associations féminines		38	16
6	Associations des jeunes			48
7	Autorités traditionnelles et coutumières	5	0	0
8	Représentants des éleveurs et/ou des agriculteurs	3	0	0
9	Acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des conflits	16	8	12
10	Membres de confessions religieuses	3	0	0
11	Cadre des différentes localités	14	0	0
<b>Total</b>		<b>66</b>	<b>48</b>	<b>76</b>

### III. ETAT DES LIEUX

D'un point de vue historique, divers conflits ont toujours existé dans la zone de l'étude. En effet, les désaccords ainsi que les tensions sociales ou politiques qui dégénèrent en conflits ouverts sont inhérents à l'enjeu de vivre ensemble au sein d'un univers social marqué par la diversité des cultures et par sa complexité. Toutefois, la recherche menée au niveau des communes concernées par l'étude révèle l'existence de trois grands ordres de conflits :

- Des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles ;
- Des conflits liés au contrôle du pouvoir par l'État et à la gouvernance ;
- Des conflits découlant de l'insécurité qui prévaut dans le pays.

Les ressources naturelles sont de nature très diversifiée. Elles incluent des ressources renouvelables et non renouvelables, en l'occurrence des minéraux tels que natron et la spiruline, les terres, les forêts, les ressources en eau et bien d'autres ressources.

Dans le cadre de cette étude, le questionnement se rapporte surtout aux conflits liés aux ressources agrosylvopastorales enclenchés par les effets conjugués du changement climatique.

La plupart des conflits liés aux ressources naturelles s'inscrivent dans la dialectique des interactions entre l'homme et son environnement, entre les communautés, les populations et le mode de gouvernance, entre les autorités et les administrés. C'est justement pour cette raison que les conflits liés aux ressources naturelles impliquent des parties prenantes plus ou

moins nombreuses et caractérisées par des sensibilités diverses et des perceptions différentes des problèmes.

Sur le plan sécuritaire, la province du Kanem a été au cœur de l'attention du gouvernement depuis plus de trois ans, avec l'insurrection armée conduite par les mouvements rebelles a contribué à renforcer l'instabilité. Le conflit a dégénéré entre les migrants, les agriculteurs et éleveurs à la recherche des pâturages et eau pour abreuver leurs bétails.

### 1. Cadre physique et humain

La province du Kanem fait partie des 23 provinces du Tchad, elle est comprise entre le 14<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> parallèle de latitude Nord, la province est limitée au Nord par le Borkou Ennedi Tibesti à l'Est par le Batha et au sud par le Lac et du Chari Baguirmi et à l'ouest par le Niger, avec une superficie estimée 73 665 km<sup>2</sup> avec une densité de 3 hab/km<sup>2</sup>.

La province du Kanem est divisée en trois départements dont chaque département est doté de trois communes réparties comme suit :

Tableau 2 : Répartition de commune

Province	Chef-lieu	Département	Chef-lieu	Commune
Kanem	Mao	Kanem	Mao	Mao, Kekedina, Melèa, Wadjigui, Djara
		Nord Kanem	Noukou	NoukouZiguey, N'tiona,
		Sud Kanem	Mondo	Mondo, Am Doback

### 2. La pluviométrie de la Zone d'Etude

La pluviométrie de cette dernière décennie est très faible et mal répartie dans la Province du Kanem. Cette pluviométrie ne permet pas aux cultures de boucler leur cycle de production d'où la dégradation de plus en plus de la situation alimentaire dans la localité ainsi que des revenus des agriculteurs et des éleveurs.

Le réseau hydrographique de la Province est particulièrement caractérisé par des ouadis qui constituent des bassins-versants, de quelques rares mares temporaires et de la nappe phréatique à faible profondeur. Certains de ces ouadis et mares constituaient jadis, des cours d'eau permanents au moment où le climat était favorable, mais de nos jours, beaucoup sont englouties par du sable. La nappe phréatique qui alimente les ouadis semble constante, ayant sa source dans le bassin hydraulique du Lac Tchad. Le niveau de la nappe phréatique en temps normal varie de 3 à plus de 4m profondeur dans les ouadis et sur les plateaux sableux de 12 à 15m.

La rareté des eaux de surface, la faible profondeur de la nappe phréatique et le tarissement des eaux des ouadis sont en grande due à l'impact du changement climatique mais aussi, par les pratiques peu orthodoxes de la population (la coupe abusive de bois...).



Source : « *Plan de développement communale* ». Cette carte nous montre que le paysage de la province est structuré en d'immenses dunes de sable et les zones les plus basses sont les ouadis.

#### **4. Les Défis Environnementaux et leurs effets sur les ressources naturelles**

Les communes concernées par l'étude disposent des ressources naturelles riches et diversifiées. Ces ressources sont entre autres : la flore, la faune, les terres cultivables, le calcaire, le natron, la spiruline. Autrefois, ces communes disposaient de végétations plus variées et plus abondantes qui servaient de refuge à diverses espèces animales. Les surfaces boisées se sont progressivement réduites. La dégradation croissante du milieu naturel s'est traduite par la disparition progressive de certaines espèces animales et végétales. Ce problème environnemental, qui n'est pas sans conséquences sur les populations locales, n'est toutefois pas l'apanage de ces Communes, car toute la région y est confrontée. L'environnement local est marqué par une disparition progressive de la biodiversité (espèces animales et végétales), le recul de la végétation, une détérioration des sols, une diminution de la nappe pluviale et celle souterraine. L'allongement de la saison sèche de ces dernières décennies a impacté de manière significative sur les ressources en eau de la province selon les témoignages des habitants. A ces facteurs d'ordre naturel, s'ajoutent ceux relevant de la responsabilité de l'homme. La forte croissance démographique entraîne des besoins alimentaires et économiques importants, ce qui conduit à une surexploitation des ressources naturelles (extension des surfaces agricoles et de pâturage, besoin croissant en bois à usage domestique ou de construction, etc.). Tout cela a un impact négatif sur la biomasse, la fertilité des sols, dans un contexte de non - maîtrise des techniques culturelles et pastorales durables. La pression accrue sur les ressources naturelles accélère, en outre, la disparition de certaines espèces de floristiques et fauniques.

##### **4.1. Influence des effets des changements climatiques sur les ressources disponibles**

###### **4.1.1. Les effets du changement climatique sur la pluviométrie**

Depuis plusieurs décennies, des graves perturbations sont apparues dans la pluviométrie, avec des retards fréquents d'installation des pluies et une réduction des quantités. Ces modifications ont entraîné une baisse de la productivité des pâturages et ont réduit les zones propices à l'agriculture et à l'élevage. Les éleveurs sont à la recherche constante de pâturage.

###### **4.1.2. Les effets du changement climatique sur la population animale**

La pression pastorale s'est particulièrement accentuée dans le Kanem, sous l'effet du développement des troupeaux villageois et surtout de la forte descente des troupeaux transhumants fuyant les nombreuses sécheresses et conflits armés qui ont entraîné des problèmes de pâturages dans la partie le grand Nord pays. Ces facteurs sont également à l'origine de l'allongement de la durée du séjour des troupeaux transhumants dans cette zone diminuant enfin les ressources peu disponibles.

###### **4.1.3. Les effets sur la fluctuation piézométrique de la nappe**

La province du Kanem est située dans une zone sédimentaire d'où la nappe est alimentée par les eaux de pluies ou par affleurement, ces dernières décennies sous les effets des changements climatiques, les puits creusés dans les ouadis ont connu un rabattement du niveau piézométrique entre 4 à 6 mètres.

###### **4.1.4. Les effets du changement climatique sur les faunes et flores**

Les impacts du changement climatique ont effectivement déjà été observés sur la biodiversité de la province selon les avis de différents et responsables locaux. Celui-ci a engendré des modifications de la distribution des espèces, ainsi que des réductions de la taille des populations, voire des extinctions locales de populations d'arbres tels que le strecicas Birrae et de certaines ligneuses.

## **5. L'organisation sociale et les principaux groupes ethniques**

La population du Kanem est composée de sociétés différentes très stratifiées, allant des nobles aux serviteurs, qui ont tissé entre elles les relations sociales et économiques importantes. Les principaux groupes ethniques et linguistiques sont les kanembou avec différents clans et lignages, généralement sédentaires, on y trouve les Gouranes englobant de nombreux groupes Kréda, Kécherda, Daza, Teda, nomades et semi nomades et les arabes.

## **6. Le régime foncier des ouadis du Kanem**

A l'instar des autres provinces du Tchad, la Province du Kanem, le régime foncier agricole s'applique à différents systèmes agricoles, il s'agit notamment des terres de cultures dunaires sèches ou d'irrigation dans les ouadis.

Les terres de cultures sèches ou les ouadis sont en principe des terres d'Etat. Mais dans la pratique, les institutions des gestions foncières sont diverses on peut d'abord citer le sultan dont le rôle en matière foncière semble relativement lié à la période coloniale. Dans notre contexte, les terres relèvent de l'autorité des communautés rurales dirigées par le sultan et ses administrés (Chefs de cantons, Chefs de villages et Chefs de terres et les Chefs de carrés).

En application du système patrilinéaire dominant, chaque exploitant a un droit d'exploitation inaliénable et transmissible tant que lui et ses ayants droits poursuivent l'exploitation. Les allochtones peuvent accéder à la terre avec l'autorisation de Chef de village ou de terre après avoir traversé une période d'observation et de bonne conduite. Dans tous les cas, l'interruption de l'exploitation entraîne la déchéance des droits de l'exploitant. Avec la péjoration du changement climatique les pratiques nouvelles sont apparues localement : prêt, location et vente de terre.

## **7. Accès aux fonciers**

Selon l'organisation sociopolitique traditionnelle de la Province, le Sultan contrôle la limite de son sultanat tandis que les chefs de Canton ou Chefs de village contrôlent leurs terroirs cultivés ou cultivables. En principe c'est le sultan qui a un droit éminent de la terre par une sorte de délégation du pouvoir le Chef de canton et Chef de village quant eux attribuent la terre aux chefs de famille qui exercent un droit d'usage. En vertu de la législation en vigueur, la terre est la propriété de l'Etat ; mais sa gestion utilisation relève dans les faits du pouvoir local. Les chefs de canton et les chefs de village organisent sa répartition. Les limites de terre sont matérialisées par les palmiers dattiers ou les haies vives.

Les familles veillent scrupuleusement à la conservation de leurs droits d'exploitation sur leurs parcelles et assurent leur transmission à leur descendance. En général pour les hommes autochtones la filiation patrilinéaire suffit pour le droit d'accès à la terre. Le droit d'accès de la femme à la terre et la sécurisation de sa tenure ne sont pas garantis. Cependant, elle peut continuer à exploiter les terres de son mari prédécédé. Elle peut demander et obtenir directement du chef de village l'attribution d'une parcelle selon les disponibilités. La jeune fille ou la femme célibataire a peu de chance d'obtenir une terre.

Les allochtones quant eux, sont généralement accueillis dans les familles, et c'est après une période d'observation et un constat de bonne conduite au sein du village seulement qu'on leur octroie la terre à condition de ne pas y planter un arbre, ce dernier ne peut prétendre avoir les mêmes droits que les autochtones.

En réalité dans l'accès et le contrôle de la terre, les différents clans d'un même terroir ne sont pas égaux et les individus du même clan n'ont pas les mêmes droits. Ainsi certains exploitants ou leurs descendants ont la maîtrise foncière ; les membres de ce groupe qui généralement ont aussi la chefferie n'ont aucun en pas difficultés particulières à accéder à la terre.

Aucun exemple de vente de terre n'a été reconnu par les autorités traditionnelles lors de nos échanges. Mais vu la rareté des terres fertiles la pratique de location et de prêts semblent probables transmises de génération en génération et conservée à l'intérieur de la famille, la terre tend à devenir une propriété privée, et comme telle, elle est l'objet de multiples transactions au sein des communautés rurales.

## **8. Les principaux secteurs primaires de la zone d'étude**

### **8.1. Secteur de l'agriculture**

L'agriculture constitue la principale activité pratiquée par la plupart de membre de la famille. Cette agriculture pluviale se fait avec les moyens aratoires (houe, hache, &coupe-coupe faucille) etc. de manière archaïque Les cultures les plus pratiquées sont le mil penicillaire, le Niébé, le Maïs, du fait que ces cultures se font dans les versants des dunes de sable. Rappelons que l'agriculture qui se pratique est une agriculture d'autoconsommation compte tenu de la rareté des terres de cultures. C'est le surplus qui est vendu dans les marchés hebdomadaires des différentes localités.

En ce qui concerne la culture de contre saison (culture maraichère) qui se pratique dans les ouadis, cette culture rencontre autant de problèmes d'eau et des moyens de travail permettant d'agrandir les surfaces cultivables : ce domaine d'activités qui constituent un atout économique favorable qui peut rapporter plus de revenus aux maraichers est mal exploité à cause du manque des matériels aratoires et des intrants, de difficultés liées à l'accès à l'eau. Ce secteur mérite bien une attention particulière.

### **8.2. Secteur de l'élevage**

L'élevage constitue l'une des principales activités économiques de la province du Kanem. Il contribue fortement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages grâce à la production du lait et constitue une source importante de revenus.

Le système d'élevage est essentiellement nomade pratiqué par les chameliers originaires du Borkou. Ce nomadisme est orienté vers les puits pastoraux, mais avec les sécheresses de ces dernières décennies, il tend à descendre vers le sud Kanem ou l'installation des nouveaux éleveurs peut être sources de conflits avec les autochtones pour l'accès à l'eau et aux pâturages.

A l'ouest du Kanem, on trouve les éleveurs de dromadaires et de bovins. Le petit bétail (ovin et caprin) est détenu par les agro-éleveurs et agriculteurs Kanembou et arabes au sud de la province.

L'analyse de la répartition des animaux recensés en 2015 relève une pratique de l'élevage assez généralisée dans la province de Kanem avec toutefois une grande disparité entre les départements aussi bien en termes d'effectifs que dans la composition et la variété des espèces élevés.

La province compte un important cheptel composé de différentes espèces que sont ; les bovins, les ovins, les caprins, les camelins, les équins, les asins et les volailles.

### **8.3. Eaux et pâturages**

La disponibilité en eau d'abreuvement du bétail constitue le grand problème sinon pour le pâturage, la biomasse est importante. La situation du pâturage et d'eau était défavorable en début de la campagne 2021, mais elle s'est améliorée avec l'arrivée des pluies à la 2<sup>ème</sup> décennie du mois de septembre 2021 cela a eu un effet négatif sur la culture. La situation du mois d'août du pâturage et de l'eau est favorable aux agro-pasteurs et aux transhumants avec une bonne densité de couvert végétal et des mares un petits peu remplies, si le phénomène de feux de brousse ne réapparaît pas, le couvert végétal est bon selon la population.

Les pâturages composés en saison sèche essentiellement de pailles, des résidus de récoltes et des ligneux sont généralement abondants au début de la saison sèche puis deviennent rare au fur et à mesure qu'avance la saison sèche, engendrant de mortalités assez importantes chez les bovins. En saison de pluies, la situation se normalise. Cette situation est la même pour ce qui concerne l'eau d'abreuvement à cause de l'insuffisance des puits pastoraux en saison sèche. Elle se régularise en saison des pluies en raison de la présence des mares superficielles, constituées des eaux de ruissellement.

Bien que la situation hydraulique connaisse une amélioration avec la réalisation de certains ouvrages par les partenaires et le ministère en charge de l'eau, la situation des pâturages en saison sèche demeure préoccupante causant ainsi des avortements dus au leptadenia

phyrotechnica et nécessite une assistance d'urgence de l'Etat et des partenaires. Néanmoins, avec les premières pluies, le pâturage s'installe progressivement dans toute la province. Il est à signaler qu'en 2020, le taux de mortalité des animaux dû à la sécheresse est plus élevé par rapport aux années précédentes.

Le prix du bétail est en baisse à l'exception de celui du dromadaire. Ceci est favorable aux agriculteurs en termes d'échange. Puisque la production locale est insignifiante, cette situation ne favorise pas la population paysanne en termes d'échange, céréales contre bétail. Cette augmentation des prix, supposée passagère, poursuit son train et les prix de céréales et de viande sur le marché de Mao par exemple, reste au-dessus de la normale.

#### **8.4. L'artisanat**

L'artisanat dans la province regroupe tous les corps des métiers, les plus importants sont l'artisanat des métiers (coutures, coiffures, mécaniques, dépannage et maçonnerie) et l'artisanat de production et de transformation (soudure). Ce secteur est très peu développé dans l'ensemble de la province.

#### **8.5. L'industrie, mines et carrières**

Le secteur industriel est inexistant dans la province malgré ses grandes potentialités en termes de matières premières. Face à cette situation, il est indispensable que les autorités provinciales entreprennent des actions concrètes en vue de la valorisation de ces potentialités pour amorcer le développement d'un tissu industriel véritable. Les potentialités de la province peuvent permettre l'installation des petites industries qui vont contribuer au développement socioéconomique et mieux être de la population.

A cet effet, les multiples atouts que représentent les produits agricoles et pastoraux ainsi que les produits maraichers tels que la tomate, ail et oignon pourraient contribuer à la mise en place de véritables chaînes de valeur ajoutées pour chacune des spéculations présentant des avantages comparatifs pour leur transformation industrielle sur place au plan local. Aussi, la province devrait –elle insuffler une nouvelle dynamique à ces secteurs pour faire décoller les activités économiques en vue d'attirer les opérateurs économiques potentiellement capables d'investir dans les PME/PMI. Ce faisant, tous les secteurs de la production atteindront une performance qui aura pour impact majeur des opportunités d'emploi à la jeunesse, l'épanouissement et l'autonomisation des manages et par conséquent l'épanouissement des populations de la province.

Le potentiel minier de la province concerne les carrières de natron et des spirulines et argile à brique.

Pour l'instant, force est de constater que ces ressources ne bénéficient pas encore d'une exploitation moderne et professionnelle à la mesure de l'immensité des réserves disponibles en l'absence de promoteurs avertis.

En définitive, on s'aperçoit que le milieu physique de la province montre qu'elle dispose d'énormes potentialités en matière de ressources naturelles et minières (Natron et la spiruline) qu'il convient de valoriser en vue de contribuer au développement socioéconomique de la province.

### **9. Analyse des acteurs de gestion des ressources naturelles dans la zone d'étude**

#### **9.1. Les agriculteurs**

Les stratégies des agriculteurs pour la grande partie, concourent à la préservation de leur mode de vie et de leur niveau de vie. Plus rares sont celles qui visent à une transformation de leur système de production.

*Les agriculteurs à la recherche des terres* : face à la pression croissante et aux effets pervers du changement climatique sur la nature du sol, les agriculteurs de la province ont développé les stratégies d'accroissement de leurs surfaces cultivées pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Cette extension des surfaces cultivées se fait de plus en plus dans les zones réservées aux pâturages. Les parcelles situées dans les ouadis sont mieux entretenues, car ils détiennent un droit de propriété assez par les siens.

### **9.2. Les éleveurs**

Les éleveurs qui constituent un groupe majoritaire dans la province, pour faire face à la rareté des terres pastorales, ont développé des stratégies plus strictes pour l'accès aux ressources et tentent de se faire reconnaître des droits territoriaux.

*La politique de contrôle foncier* : la transhumance se pratique pourrait-on dire par hypothèse là que, la terre n'est pas un facteur limitant ou moins organisée. Lorsque tel n'est plus le cas, quand la terre devient un facteur limitant, et que les droits et les règles qui doivent favoriser les déplacements des hommes et du bétail ne sont pas bien clairs : c'est la crise. Les éleveurs sont contraints pour faire à cette crise, définir plus strictement les conditions d'accès aux ressources et tenter de se faire reconnaître les droits territoriaux, bref, selon la population rencontrée, les éleveurs sont entrés dans une logique de contrôle foncière ce qui se traduit chez certains éleveurs par la sédentarisation pour marquer leur espace.

Mais ces stratégies de contrôle foncier modifient l'organisation sociale des éleveurs transhumants d'une part et d'autre part affaiblissent leurs relations avec les agriculteurs. Pour se faire reconnaître et entendre, les éleveurs n'ont pas choisi la voie de dialogue. Ils ont adopté un comportement agressif et violent vis-à-vis des certains agriculteurs. Ce qui entraîne souvent des affrontements entre les deux groupes sociaux.

### **9.3. Les artisans**

Selon la tradition, les artisans sont généralement issus de la basse classe et sont souvent marginalisés. Il faut mentionner que l'artisanat est une activité génératrice des revenus, elle permet à ces derniers de prendre en charge leurs familles. Les activités plus développées dans la zone d'études sont la forge.

### **9.4. Les exploitants miniers**

Le natron est le minéral le plus exploité dans un village à proximité de la commune de Noukou. Mais l'exploitation de ce natron se fait de manière rudimentaire.

### **9.5. Les migrants**

Les migrants sont souvent des personnes à la recherche de la terre pour cultiver ou soit des personnes chassées sous les effets conjugués du changement. Ces migrants sont souvent ressources des conflits.

### **9.6. Les partenaires au développement**

Plusieurs partenaires de développement interviennent dans la province à travers la mise en œuvre des projets et programmes de développement. On peut citer entre autres le PAM, UNICEF, FAO, GIZ, AFD, ACF etc. il faudra noter que la province du Kanem compte également les associations et les ONGs nationales qui sont devenues presque les institutions faitières des ONGs Internationales et constituent les partenaires de mise en œuvre de projet. Il faut souligner que ces ONGs précitées interviennent principalement dans les domaines tels que la Santé, la protection sociale, l'éducation, l'environnement etc. les plus importantes de ces ONGs et les associations sont Association des jeunes engagés pour le développement du Kanem (ADIS), Association Régionale pour la nutrition (ARNUT), Association pour la Lutte Contre la Malnutrition au *Kanem*(ALCMK), action de l'association pour la recherche et le Développement du Kanem (ARDEK) ASRAD , SOS SAHEL, CELIAF etc.

Le tableau en annexe présentera de manière non exhaustive les projets et programmes mise en œuvre par les partenaires techniques et financiers et leurs domaines d'interventions.

## **IV. TYPOLOGIE DES CONFLITS**

Fort est de constater que les consultations menées au cours de cette étude ont très régulièrement été marquées par des interventions, faits, positions et vérités exprimées dans un climat relativement de suspicion, par et entre les représentants des différentes communautés, ainsi qu'avec les cadres et élus locaux. En ce qui concerne les dynamiques de conflits identifiées par les parties prenantes consultées, la première observation est que le foncier est la cause principale du conflit.

Pour les personnes interviewées, les principaux types de conflits majeurs dans les localités de la zone d'étude sont :

- Conflits liés à l'accès aux ouadis,
- Conflits liés aux points d'eaux,
- Conflits entre éleveurs- éleveurs,
- Conflits éleveurs - agriculteurs,
- Conflits liés aux limites des espaces,
- Conflits de pouvoir et de succession,
- Conflits liés aux facteurs sociopolitiques et à la gouvernance,
- Conflits liés aux inégalités sociales et de genre.

## **V. CAUSES ET CONSEQUENCES DES CONFLITS DANS LA ZONE**

Avant de parler des causes profondes des conflits, de leurs conséquences sur la cohésion sociale et des mécanismes existants de gestion des conflits dans la zone, il convient de faire un aperçu global sur les facteurs de connexion et de division entre les communautés.

### **1. Les facteurs diviseurs**

Le Tchad est un pays fragile de ce fait, dont on cite entre autres plusieurs facteurs diviseurs dans les communautés :

- L'instabilité politique, l'insécurité transfrontalière peuvent contribuer à déstabiliser les communautés déjà fragiles du Kanem ;
- La mauvaise gestion des ouadis, de l'exploitation des ressources naturelles liées au changement climatique et à la sécheresse pourrait détruire les communautés et exacerber les conflits intercommunautaires. Le Kanem reste une zone relativement épargnée par ce type de conflit qui touche l'Est et le Sud du Tchad ;
- L'immigration des pasteurs d'une zone à une autre peut causer des dégâts entre les communautés à cause de la rareté du pâturage ;
- Le chômage des jeunes est un facteur d'instabilité. Ce chômage est accru par les crises politico-militaires, l'inaccessibilité dans les zones aurifères et la crise économique ressentie au niveau national.

Les facteurs clés de conflits sont entre autres :

- La rareté des ressources naturelles ;
- Les effets de changements climatiques ;
- La mauvaise répartition des terres ;
- Les conflits politico-militaires et la lutte contre le terrorisme ;
- Les abus des forces de l'ordre ;
- Les regroupements des transhumants autour des ouadis ;
- Le non-respect de la désignation des chefs traditionnels ;
- L'injustice et la marginalisation des certaines couches sociales ;
- L'impunité et la corruption ;
- Les conflits en milieu scolaire

Ces facteurs de conflits sont traités plus en détail dans la boucle causale voir en annexe. Il faut noter l'existence des facteurs politiques car les faits montrent la répression par l'État ainsi que les atteintes aux droits de l'homme principalement dans le nord Kanem qui attisent les mécontentements et la colère.

Un des éléments et non des moindres dans le Kanem sont les facteurs sociaux chez les jeunes c'est le manque de supervision parentale qui crée le « syndrome du père absent ». Ces jeunes sont souvent dépravés s'adonnent à la consommation des stupéfiants. Ils constituent ainsi l'une des sources des conflits en milieu scolaire.

La compréhension de ce qui divise les gens est essentielle pour comprendre, par la suite, comment les programmes d'aide peuvent contribuer à réduire les impacts négatifs des conflits. Bien que divisés par un conflit, les gens restent aussi liés au-delà des lignes de sous-groupes. De même, il a été constaté que toutes les sociétés disposent d'institutions et d'individus dont la tâche est de maintenir la paix entre les groupes. Quelles sont les causes de ces divisions ? Quels sont les facteurs qui divisent ces communautés, qui sont source du manque de cohésion sociale dans la zone ? Nous avons posé la question aux enquêtés.

Le tableau 3 suivant donne en résumé les facteurs de connexion et division.

Tableau 3 : Résumé les facteurs de connexion et division

Types de conflits	Grands connecteurs	Grands diviseurs
<b>Conflits liés à l'accès aux ouadis</b>	L'accès commun aux ressources naturelles (mines, forêts, rivières pour la pêche) ; la convergence des intérêts économiques et politiques ; le conseil des vieux sages des villages ; la carte de délimitation des entités administratives;	Les ressources naturelles; l'accès et ou la gestion des droits coutumiers ; le régime coutumier ; création des villages et cantons fictifs, découpage administratif ou limites des entités administratives ; la justice coutumière ; le contrôle des oasis ; l'utilisation des enfants dans l'exploitation des natrons; le pouvoir coutumier ; la convoitise/cupidité des autorités politico administratives et militaires dans la gestion des ouadis; la corruption ; la proximité ou la contiguïté des villages
<b>Conflits liés aux points d'eaux</b>	Construction des points d'eau ; puisage de l'eau de boisson dans une même source d'eau potable ; les travaux communautaires d'assainissement des points d'eau ; les différents comités des points d'eaux	Les sources/puits d'eau de boisson ; les travaux communautaires d'assainissement des points d'eau ; les différents comités des points d'eau ; les files d'attentes ; les attitudes et comportement des certaines femmes des leaders des villages aux points d'eau ; la construction des puits d'eau proches et dans les ouadis ; les fuites d'eau au lieu de captage ou de puisage d'eau

<b>Conflits entre éleveurs et éleveurs</b>	Partage d'un espace vital, effet du changement climatique, Rareté des ressources en eau disponibles, convergence des bétails autour du même point d'eau, manque des pâturages	Occupation anarchique des terres cultivables à des fins du pâturage, autorités administratives et traditionnelles corrompues, vente illégale de terres
<b>Conflits entre éleveurs et agriculteurs</b>	Difficultés communes liés à la gestion des bétails dans les villages	Dommages causés par des bêtes aux récoltes des agriculteurs par la divagation ; la corruption des autorités traditionnelle ou administrative, implication des autorités dans l'élevage ou l'agriculture
<b>Conflits fonciers liés aux limites des espaces</b>	Mauvaise délimitation des espaces ruraux	Analphabétisme, utilisation inadéquate des matériels de délimitation
<b>Conflits de pouvoir et de succession</b>	Ressources limitées, mauvaises répartitions de l'héritage	Polygamie, nombre d'enfants élevés, rivalités entre les femmes, lois coutumières et religieuses
<b>Conflits liés aux facteurs sociopolitiques et à la gouvernance,</b>	Mauvaise gouvernance, insécurité	Frustration de certaines couches sociales, inégalité
<b>Conflits liés aux inégalités sociales et de genre</b>	Terroir commun, marginalisation des certains groupes sociaux	Le repli identitaire entretenu par des préjugés entre groupes sociaux qui cohabitent depuis longtemps ; la détérioration du climat social entre agriculteurs et éleveurs

## 2. Les Causes des conflits

Les conflits peuvent surgir entre autochtones eux-mêmes ou entre autochtones et allochtones. Les causes de conflits sont nombreuses, les principales causes sont cependant relatives.

- A la mauvaise délimitation ;
- Aux contestations qui s'élèvent autour de la prescription du droit d'exploitation, notamment en cas d'absence ;
- A la divagation d'animaux et aux dégâts de champs.

Les litiges sont soumis au *mara* qui les tranche en premier ressort. Lorsque les protagonistes ne sont pas satisfaits, le comité des marabouts du village connaît de l'affaire et trouve une solution. La dernière instance reste le sultan et l'administration.

Pour chaque conflit, il existe bien sûr des causes spécifiques. Le tableau ci-après présente les causes profondes résultats de la démarche qualitative ; des données issues des groupes de discussion et des entretiens individuels.

Le tableau 4 illustre de manière détaillée les causes directes et indirectes.

Tableau 4 : Illustration des causes directes et indirectes

Types de conflits	Causes directes	Causes indirectes
<b>Conflits liés aux ressources naturelles</b>	Compétition pour les ressources naturelles : les changements climatiques, démographiques (croissance de la population, migration et urbanisation); les pressions du marché (accroissement de la commercialisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Divagation des animaux</li> <li>▪ Pauvreté du sol</li> <li>▪ Expropriation des terres par les autorités traditionnelles</li> </ul>
<b>Conflits liés au secteur eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inégalité d'accès aux points d'eau ;</li> <li>▪ Insuffisance des points d'eau ;</li> <li>▪ Tarrissage des points d'eau / Fuites de l'eau ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concubinage/règlement des conflits de polygamie aux points d'eau ;</li> <li>▪ Distance entre les points d'eau et les villages très longues ;</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orgueil de certains bénéficiaires des sources d'eau potable / non-participation aux travaux communautaires ;</li> <li>▪ Domination/sentiment de supériorité des femmes vis-à-vis des autres au regard des rangs sociaux qu'occupent leurs maris ;</li> <li>▪ Perception et gestion des petites contributions aux points d'eau (..... par bidon). Cela est à la base des tensions qui opposent les comités des villages assainis aux comités locaux sur la gestion des points d'eau ;</li> <li>▪ Manque et absence de la traçabilité/pas de transparence dans la gestion des fonds collectés aux points d'eau ;</li> <li>▪ L'ingérence de secteur de l'Etat dans la gestion des points d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non-association des populations locales dans la prospection et dans le choix des lieux où aménager les puits d'eau ;</li> <li>▪ Attitudes et comportement des humanitaires : intérêts personnels de la part de certains agents humanitaires ;</li> <li>▪ Pas de rotation des membres des comités dans la gestion des points d'eau ;</li> <li>▪ Absence de renforcement des capacités des structures de gestion des points d'eau ;</li> <li>▪ L'attentisme communautaire aux aides humanitaires</li> </ul>

## 2.1. Causes majeures des conflits - résultats de la démarche qualitative

Les résultats du sondage donne les causes majeures des conflits récurrents dans la zone d'étude qui sont entre autres : pauvreté, tribalisme, absence de la justice, attitudes et comportement, marginalisation des certaines communautés, sentiment de supériorité d'une communauté par rapport à l'autre, intérêts économiques, insuffisance des services sociaux de base, rumeurs, divergence des valeurs, manque d'accès aux service sociaux de base, accès à la terre, violation des droits de l'homme, mauvaise gouvernance, le népotisme, ignorance/analphabétisme, absence d'éducation, manque de communication, autodéfense, intérêts politiques, chômage, oisiveté/vagabondage, divergence de religion, manque des compétences pour emploi et intérêts professionnel.

## 3. Conséquences - résultats de la démarche qualitative

Cette section répertorie les différents types des conséquences des conflits inventoriées lors de la tenue des focus groups, du sondage, des entretiens individuels.

Le tableau 5 illustre le type de conflit et ses effets directs sur les services sociaux et autres.

Tableau 5 : Type de conflit et ses effets directs sur les services sociaux

Types de conflits	Conséquences de conflits	Gravités/ effets directs sur les services sociaux de base et sur les autres secteurs
Conflit entre deux communautés d'exploitants miniers sur le site de natron à 7 km de Nougou	Mort d'hommes et impact économique, suspension d'exploitation du natron pendant une période donnée	Pertes des moyens de subsistance.

## VI. Rôle des femmes, les filles, les garçons, les enfants « mineur » dans la gestion et prévention des conflits

### 1. Les femmes

Les femmes représentent plus de la moitié de la population du Kanem. Elles ont toujours été partie prenante dans la recherche de solution aux différents conflits qui sévissent dans la localité. Désormais, le développement des nations ne peut se faire sans l'implication effective des femmes, notamment dans la prévention et gestion de conflits, les processus de prise de décision de développement. Ces dernières participent activement à la création de richesse familiale. En dehors des travaux ménagers, les femmes participent activement aux travaux champêtres (zéré), à l'élevage et s'adonnent également à l'artisanat. Avec la promotion des associations et groupements de développement, les femmes de la commune de Mao et de deux autres communes se sont constituées en groupement afin d'apporter leur pierre à l'édification de la commune. Elles sont actives également dans le domaine de la transformation des produits agricoles et des activités génératrices de revenus (commerce des légumes, de la petite restauration, de la vannerie). Les femmes de la localité ont acquis une certaine « liberté » et un pouvoir économique grâce à la formation et aux appuis spécifiques apportés par les partenaires au développement que sont : GIZ, ACF, ACTED, etc. Les droits économiques leur sont plus ou moins reconnus mais elles restent tout de même économiquement dépendantes de leurs maris. L'équipe de la mission s'est entretenue avec la plateforme des femmes. Cette plateforme dénommée « Club d'écoute de la province de Kanem pour la consolidation de la Paix » cette plateforme regroupe 175 groupements féminins dont l'objectif est la consolidation de la paix, cette plateforme a bénéficié des formations par des partenaires (CHORA) sous le financement de la FAO dont plusieurs thématiques ont été abordées , il s'agit entre autres la formation liée à la médiations des conflits agriculteurs / éleveurs , conflit dans les ouadis entre

agriculteurs/agriculteurs. La plateforme constitue un élément clé de résolution – prévention et gestion des conflits conjugaux entre les membres de l'association. Elle intervient activement dans l'ouadis au pied de la commune de Mao, ses activités sont basées sur les cultures maraichères, la sensibilisation et la transformation des produits agricoles. Ces femmes font les travaux maraichers avec les matériels rudimentaires, elles souhaiteraient augmenter leur capacité de production mais elles sont souvent limitées par des moyens. Elles sollicitent l'appui technique et institutionnel de la GIZ à travers le projet FREXUS.

## **2. Les jeunes**

La province du Kanem comprend une population majoritairement jeune c'est-à-dire la tranche d'âge de 15 à 35 ans qui constitue un atout important pour le développement de la province. Les statistiques officielles sur l'éducation montrent que le taux de scolarisation est faible dont celui des filles a été toujours plus bas de celui de garçons. Faudrait-il noter que compte tenu du faible taux de « recrutement », un grand nombre de jeunes diplômés est en chômage. Ce qui expose ces derniers aux risques de la délinquance, la consommation des stupéfiants, cela entrainera ces derniers à la toxicomanie.

Tous ces effets conjugués ont engendré l'immigration de ces jeunes à la recherche des meilleures opportunités surtout dans les zones aurifères, les pays voisins (Libye, Mali, Nigéria, etc.), les villes voisines (Bol, Moussoro, Massakory, etc.) et aussi vers la capitale à la recherche des petits travaux ou font les petits commerces afin de subvenir aux besoins de leurs parents. À l'instar des autres provinces du Tchad, la province du Kanem a bénéficié beaucoup d'appuis des partenaires. Ces partenaires ont aidé ces jeunes de trois communes de se constituer en association. Ces derniers ont reçu les formations sur différentes thématiques en gestion, prévention des conflits en milieu scolaire.

Ensuite, il a été créé la plateforme des jeunes dont l'objectif est la sensibilisation des jeunes sur les effets néfastes de l'abus de la consommation des stupéfiants, la bagarre en milieu scolaire et aux terrains de football, la médiation des conflits autour des ouadis ces derniers sollicitent l'appui technique et institutionnel auprès de la GIZ à travers le projet Frexus pour mener à bien et atteindre ses objectifs.

## **3. Les enfants « mineurs »**

Les mineurs constituent l'avenir de la province, ces derniers beaucoup ne sont pas scolarisés et souvent exploités par certains adultes (commerçants, agriculteurs, éleveurs etc.) dans les travaux champêtres, domestiques et enfants bouviers. L'utilisation abusif de ces mineurs peut être sources de conflits dans le futur si d'aventure aucune mesure draconienne n'est pas prise

# **VII. PERSONNES/STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LES CONFLITS - LES PERSONNES CACHEES**

Actuellement dans la localité, objet de l'étude, il existe quatre acteurs clés autour desquels les conflits gravitent. Il s'agit des propriétaires terriens qui ont reçu les terres cultivables et fertiles que sont les ouadis soit par héritage ou soit par acquisition ; il y a les exploitants que sont les individus, les groupements ou associations. Il faut noter qu'il existe le contrat d'exploitation des ouadis entre le propriétaire terrien et l'exploitant. Ce contrat a une durée de cinq ans renouvelables, il est signé en présence des autorités traditionnelles ou Administratives. Dans ce contrat, il est strictement interdit à l'exploitant "locataire" de planter des arbres fruitiers dans le ouadis.

Sur les papiers, on dit toujours que la terre appartient à l'Etat mais concrètement sur le terrain les ouadis appartiennent aux particuliers et les chefs traditionnels servent d'interface entre l'Etat et les propriétaires dits terriens. Les communes et les services du cadastre travaillent uniquement sur l'urbanisation de la ville. Toutes les terres agricoles normalement relèvent des compétences du service de l'agriculture. Ce service ne dispose pas des moyens suffisants pour appuyer techniquement et matériellement les exploitant. Il faut souligner que le service

déconcentré du Ministère en charge de l'agriculture n'a aucune compétence de régler les conflits liés à l'exploitation du ouadis.

En outre, il existe ce qu'on appelle « nouveaux éleveurs » et les transhumants. Ces deux catégories sont impliquées dans différents types de conflits éleveurs-agriculteurs autour des pâturages ou éleveurs - éleveurs autour de l'eau. Les nouveaux éleveurs et transhumants sont généralement des autorités militaires, administratives ou commerçants qui détiennent souvent les armes et les donnent aux éleveurs pour protéger et garder leurs bétails. Ces derniers ayant les armes dans les mains, mettent les bétails dans les ouadis des agricultures et souvent ça engendre le conflit agriculteurs/éleveurs.

Un des acteurs cachés reste les forces de défense et de sécurité (FDS) qui sont tantôt juge et tantôt partie au conflit par des revendications ou tire sur les ficelles. Les FDS agissent de façon pernicieuse pour une partie en influençant les procédures de règlement des conflits. Elles doivent être considérées à part afin de trouver des solutions adaptées à leur profit.

Ces différents acteurs doivent exploiter les terres limitées mais assurer un « partage équitable » des ressources naturelles aussi limité à l'exemple de l'eau, des espaces de pâturages, des herbes.

Ces acteurs tentent de résoudre les conflits à travers des comités locaux de prévention et de gestion des conflits. Ce comité est constitué des sages et les religieux et des personnes ressources du village. Ce comité fonctionne dans l'informel et traite tous sortes des conflits. Selon la population enquêtée trouvent que le comité paraît plus efficace.

D'autre part, il existe des conventions locales et des plan locaux de développement qui contribuent à l'utilisation consensuelle des ressources et donc à la prévention des conflits.

## **VIII. MECANISMES DE GESTION EXISTANTS DANS LA ZONE D'ETUDE**

Le mécanisme est basé sur un système traditionnel impliquant les chefferies traditionnelles et autorités religieuses sans un outil approprié de collecte et de traitement des plaintes et des dossiers. Ce système qui contourne la voie judiciaire n'offre aucune garantie appropriée.

### **1. Mécanismes de gestion existants**

Les comités de prévention et de gestion des conflits et l'Etat sont les deux mécanismes de gestion de conflits existants.

### **2. Perception communautaire sur la qualité des acteurs de paix et de la cohésion sociale inter- et intracommunautaire - démarche qualitative**

30% des personnes rencontrées « des populations » perçoivent négativement la qualité des acteurs de paix et de cohésion sociale inter et intracommunautaire très mauvaise 12% et mauvaise 18% contre 70% qui apprécient positivement le degré de cohésion sociale inter et intracommunautaires sont plus moins bon.

50% des populations disent que la cohésion sociale est excellente et 15% disent qu'elle est bonne. Par contre, 5% des populations enquêtées affirment que le degré de cohabitation inter et intracommunautaire est moyen.

### **3. Les efforts des acteurs de paix dans la gestion des conflits**

En posant la question de savoir les efforts des acteurs de paix dans la gestion des conflits en vue de la cohésion sociale inter et intercommunautaire, les enquêtes ont répondu 40%.

### **4. Les plus grandes faiblesses des acteurs de paix**

Pour que les acteurs de paix rendent un travail fructueux dans le cadre de pacification de la zone, il est à constater que ces acteurs éprouvent certaines difficultés et faiblesses : le manque des techniques appropriées de résolution des conflits ; les décisions rendues ne sont pas efficaces ; le manque des moyens pour résoudre pacifiquement les conflits ; les doubles rôles que jouent certains de ces acteurs dans la motivation et dans la résolution des conflits générés

par eux-mêmes ; le manque de volonté des parties ; la faible compréhension dans l'analyse des conflits ; le manque des compétences à la matière ; les procédures qui sont longues.

## **IX. LES CONFLITS MAJEURS IDENTIFIES DANS LA ZONE**

Il faut noter que dans la zone d'étude, il y a eu plusieurs conflits dont on peut citer entre autres sur le site de natron à 7 km de la commune de Nokou, dans le ouadis liés à l'accès et aux limites des champs, et le conflit éleveurs /éleveurs autour du point d'eau, conflits agriculteurs/éleveur , cela est dû est à la divagation des animaux dans le champs.

## **X. LES FACTEURS DES PAIX**

Le premier facteur de paix constaté est la prise de conscience face à l'intolérance climatique. Le développement des activités socio communautaires à travers les organisations à but non lucratif est un élément essentiel.

Dans les trois communes visitées, le rôle de la femme est assez important dans le développement communautaire. Ces femmes constituent un facteur de médiation et de consolidation de la paix. il faut bien noter que les mariage intergroupes ethnique constituent un facteur de paix majeur dans les communes visitées.

Appartenant dans la quasi-totalité à la même religion, le rôle des autorités religieuses, la suprématie du sultan et son leadership constituent un facteur de paix incontournable.

En outre, il existe une organisation informelle peu connue sans texte des bases des ressortissants de la province qui est un facteur de paix.

## **XI. FACTEURS DE PAIX (CONNECTEURS / OPPORTUNITES) SELON L'APPROCHE SENSIBLE DU CONFLIT**

Selon l'approche sensible aux conflits, il existe des opportunités de paix dans le Kanem :

- L'ouverture de la frontière permettra aux jeunes désœuvrés de partir dans les zones aurifères et gagner de l'argent pour ravitailler leurs parents cela peut être un facteur de paix ;
- L'organisation des marchés hebdomadaires, des cérémonies culturelles, les échanges intercommunautaires et le mariage entre différentes communautés L'ouverture du dialogue avec les groupes armés peut être une opportunité de paix eu égard à l'instauration des couvres feux et surtout à la pression sécuritaire qui limite la libre circulation des personnes et des biens. Le Kanem est asphyxié du côté Nord frontalier avec le Niger et l'ouest avec la Libye ;
- L'ouverture de la frontière permettra aux jeunes désœuvrés de partir dans les zones aurifères et gagner de l'argent pour ravitailler leurs parents cela peut être un facteur de paix ;
- L'organisation des marchés hebdomadaires, des cérémonies culturelles, les échanges intercommunautaires et le mariage entre différentes communautés est un facteur de paix ;
- L'implication des religieux dans la gestion des conflits est un élément clé de la paix dans la localité ;
- L'implication des femmes et des jeunes dans les activités de développement à travers les associations et groupements contribue à la recherche de la paix ; à l'exemple des ambassadeurs de la paix dans les écoles
- La bonne exploitation des ouadis autour de l'eau et des espaces cultivables est un facteur de paix entre les communautés ;

- L'implication et formation des comités de gestion des points d'eau sur les thématiques liées à la prévention et gestion des conflits autour des puits pastoraux ;
- Le renforcement des capacités des acteurs en termes de gestion de l'environnement et du changement climatique cela permettrait aux différents acteurs d'appréhender les effets négatifs du changement climatique et éviterait les conflits liés autour des ressources naturelles ;
- Le mariage inter clanique ou entre entités communautaires qui permet de réduire les risques de conflits ;
- Les compétitions sportives et artistiques (concours musicaux, luttes traditionnelles, courses de chevaux et de chameaux, etc.) rapprochent les communautés et occasionnent des alliances.

## **XII. L'ANALYSE DES BESOINS EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Dans la prochaine décennie, le Tchad devra s'attaquer en priorité à la détérioration de la sécurité alimentaire, un phénomène exacerbé par les effets du changement climatique, le déclin de la productivité agricole, la croissance rapide de la population et l'urbanisation galopante. Il est réconfortant de voir que le continent et plus généralement la communauté internationale ont pris acte de cette priorité, comme en témoignent diverses initiatives. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens pour lutter contre le changement climatique. Toutefois, en dépit de ces efforts et autres résolutions similaires, les progrès sont encore très modestes. D'où la nécessité de redoubler d'efforts, en mettant l'accent sur les deux vecteurs les plus porteurs de progrès : premièrement, la modernisation du système de production à travers l'irrigation et aussi en utilisant les semences de qualité adaptées aux conditions agro-climatiques.

## **XIII. LES ACTIONS PRIORITAIRES A METTRE EN ŒUVRE**

Les actions prioritaires à mettre en œuvre :

- La clarification des statuts des ouadis alloués et la régularisation des documents administratifs ;
- Le renforcement des capacités sur les thématiques relatives à la médiation et consolidation de la paix des bénéficiaires en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes ;
- La relecture et/ou la reformulation des conventions locales déjà élaborées ;
- Appuyer les bénéficiaires en matériels d'exhaure c'est-à-dire les motopompes, les intrants ;
- Renforcer les capacités des chefs traditionnels et autorités religieuses dans la gestion du terroir et la prévention et gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ;
- Organiser les bénéficiaires en comité de gestion ;
- Des ouadis tout en impliquant les transhumants ;
- Faire des campagnes de sensibilisation et d'information sur la protection et sauvegarde des ouadis auprès de la population cela se passera par les médias ;
- Appuyer la mise en place des haies vives autour des ouadis ;
- Former les bénéficiaires (femmes, hommes et jeunes) en techniques de culture maraichère et l'entretien des arbres fruitiers ;
- Mettre en place les comités de gestion de ouadis, ces comités travailleront sur la base des textes (règlement intérieur et statut).

## XIV. ANALYSE GENERALE DES CONVENTIONS LOCALES DES COMMUNES VISITEES

La convention locale désigne un accord écrit passé officiellement entre deux ou plusieurs parties qui s'engagent à respecter diverses obligations. Le terme local indique qu'une institution locale est partie au contrat. Cette institution peut être une collectivité territoriale, un établissement public ou une association.

Au plan institutionnel des conventions locales sont élaborées dans la perspective d'une collaboration entre l'Etat et les collectivités locales

Cette disposition ne procède qu'au rappel d'une évidence dans le sens où, cette collaboration fait partie intégrante de la philosophie même du processus de décentralisation. En conséquence ; la région, la commune et la communauté rurale peuvent passer des conventions avec l'Etat pour mener des actions de développement dans le respect de leurs attributions.

Dans cette perspective, plusieurs communautés rurales peuvent décider de constituer entre elles ou avec une ou plusieurs communes, un groupement d'intérêt communautaire ayant pour objet la gestion ou l'exploitation des ressources naturelles intéressant plusieurs collectivités locales

Au regard des textes sur la décentralisation, deux critères peuvent donc être dégagés pour l'identification d'une convention locale : il s'agit de :

- D'un critère matériel (compétence générale ou transférée par le code des collectivités locales)
- Et enfin un critère formel selon la procédure suivie lors de son élaboration.

Au regard de ce qui précède, les conventions locales dans le cadre de la décentralisation sont constituées par celles qui impliquent la participation d'au moins une collectivité locale.

La convention est comme son nom l'indique consensuelle et obéit à des procédures d'élaboration (l'initiative provient des populations locales ou des projets de développement) et d'exécution (mise en place de Cellules d'Animation et de Concertation).

Elle est élaborée selon des échelles différentes : villageoise, inter-villageoise, communautaire, intercommunautaire, zones géographiques transfrontalières contiguës. Leur champ d'application varie d'une convention locale à une autre et peuvent porter sur toutes les ressources foncières, ou sur des ressources communes ou individuelles.

Elles sont avalisées après leur élaboration par les autorités décentralisées (conseil rural) et déconcentrées (sous-préfet). Les conventions locales peuvent donc être considérées comme des règles et principes de gestion des ressources naturelles au niveau local, élaborés et acceptés par les acteurs concernés de manière consensuelle. Il existe un élément déclencheur de l'établissement des conventions locales, à savoir l'éveil de la conscience des populations.

Dans presque tous les textes juridiques sur la gestion des collectivités locales, toutes les prérogatives sont détenues par l'Etat malgré la décentralisation.

Les conventions locales s'inscrivent dans cette mouvance de pratiques locales et se singularisent par la forte implication des populations à la base. C'est pour tenir compte de ces pratiques locales de gestion qui ont fait leur preuve d'efficacité que les lois de la décentralisation ont prévu des conventions locales mais dans le cadre des compétences transférées.

Cependant la pratique dénote une différence aussi bien dans la conception, la mise en œuvre et le contrôle de ces conventions locales par rapport à celles déterminées par les lois de la décentralisation. D'où cette situation d'un risque de vide juridique où se retrouvent ces conventions locales.

Qui représente l'État auprès des collectivités territoriales ?

Ce sont les autorités administratives suivantes :

- Le Gouverneur de la Province ;
- Le Préfet Départemental ;
- Sous-Préfet

De ce fait l'État entretient avec les collectivités territoriales des relations contractuelles ; des relations d'assistance et des relations de contrôle.

NB : c'est dans ce cadre que sont créés les départements qui sont suivis selon les termes de la loi organique n°002 du 16 février 2000 que « le département est une collectivité décentralisée qui constitue l'échelon de relais entre les communes et les communautés rurales qui composent la région ».

De ce fait, les attributions clés du conseil départemental qui nous intéressent sont de deux ordres : la gestion des ressources naturelles et la convention décentralisée.

## **XV. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**

Les difficultés rencontrées peuvent être énumérées comme suit :

- L'inexistence des données précises sur les conflits dûment documentés par l'administration ;
- Le non-respect des programmes de travail par les personnes à rencontrer ;
- Les difficultés d'accès à certains responsables des projets qui sont constamment à N'Djaména ;
- Les exigences des autorités d'avoir des escortes militaires.

## **CONCLUSION**

En définitive, il apparaît clairement que la pluralité des acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles (usagers autochtones des espaces ruraux, migrants, etc.) rend plus complexe la résolution des conflits. Au sein d'une même communauté, les acteurs en présence ne parlent plus d'une même voix et affichent clairement des objectifs souvent contradictoires. L'étude a permis de relever une fracture entre les élites et les couches et catégories placées en position de dominées qui sont victimes d'une discrimination dans l'accès aux ressources naturelles (femmes, jeunes membres des castes dites inférieures, etc.). Les conséquences sont désastreuses et contribuent à l'annihilation des efforts de développement entrepris par l'État, les collectivités territoriales et leurs différents partenaires stratégiques que sont les ONG et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Pour relever les défis découlant de ces conflits, l'étude formule les recommandations ci-après.

## **RECOMMANDATIONS**

### **Sur le plan institutionnel**

- Traduire les principaux textes législatifs et réglementaires de base (charte pastorale, loi d'orientation agricole, loi environnementale, code domanial et foncier, etc.) régissant la gestion des ressources naturelles et les mécanismes de résolution des conflits dans les principales langues locales (Kanembu, Gouranes, arabe), en vue d'améliorer leur niveau de compréhension, leur maîtrise et leur diffusion ;
- Renforcer le rôle de maîtrise d'ouvrage du développement des collectivités territoriales, en tenant compte de leurs responsabilités en termes de planification, de mise en œuvre et de supervision du développement local et communautaire en général ;
- Mettre en place un observatoire sur la prévention et la gestion des conflits ;
- Développer une stratégie en y impliquant les services communaux et aider à la relecture et la mise en œuvre des plans de développement communaux ;

### **Sur le plan organisationnel**

- Renforcer les capacités techniques des institutions traditionnelles et modernes en matière de prévention et de gestion des conflits, afin d'atténuer les facteurs

déclencheurs et d'exacerbation des conflits liés aux ressources agropastorales (inégalités, injustices sociales, divergences d'intérêts, etc.).

- Améliorer l'accessibilité des pasteurs, des agropasteurs, des pêcheurs (Ntiona), des jeunes et des femmes, aux ressources et infrastructures rurales, afin de réduire les compétitions qui sont des sources de conflits autour des ressources agropastorales ;
- Mettre en place un réseau provincial impliquant les membres du groupe de travail, les institutions traditionnelles et modernes, des organisations socioprofessionnelles, des experts et des personnes ressources. Ce réseau provincial sera chargé d'élaborer une feuille de route prenant en compte les probabilités des scénarios de conflits, les hypothèses susceptibles de conduire à chaque scénario, les impacts potentiels visant à réduire les risques d'embrasement, d'engrenage et d'enlisement des conflits.

### **Sur le plan technique et opérationnel**

- Élaborer et mettre en œuvre des modules de formation sur la prévention, le plaidoyer/lobbying, la médiation, la négociation, le jugement et l'arbitrage, de même que la coercition ciblant l'ensemble des parties prenantes dans la gestion et la résolution des conflits dans la province du Kanem ;
- Mettre en œuvre des projets d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre et capitalistique pour promouvoir le développement économique et social ;
- Accompagner les organisations féminines et des jeunes dans les activités qu'elles mènent, afin de réduire leur vulnérabilité face à la pauvreté.

### **À l'égard du projet Frexus**

- Il est important d'apporter avec les autres partenaires une aide d'urgence dans le développement des cultures à impact rapide compte tenu de la crise alimentaire qui sévit dans le Kanem ;
- Impliquer les jeunes et les femmes dans un système de projet sensible aux conflits ; v Renforcer les éléments positifs de la paix tels que les associations, les groupements et les activités sportives et culturelles chez les jeunes (connecteurs) ;
- Le Kanem est connu pour ces activités commerciales prédominantes et agropastorale, il est important de soutenir ces facteurs économiques favorables à travers les AGR et aider à une meilleure structuration des richesses exploitées dans les ouadis à savoir : le natron et l'algue bleu (spuriline). Ces deux filières peuvent apporter la plus-value dans l'amélioration des conditions d'existence des communautés ;
- Soutenir les activités avec les formations des jeunes dans le milieu scolaire. C'est le cas de l'expérience du projet PAMELOT comme soutien aux efforts de paix.
- Clarifier les statuts des espaces mise à la disposition du projet Frexus dans les ouadis (superficie et le nombre des personnes qui l'exploite) ; v Impliquer durablement les communautés en présence et engager un travail de déconstruction du sentiment d'auto-victimisation qui les habite afin d'assurer le succès des actions de rapprochement communautaire, et plus globalement de développement durable.
- Encourager un processus de dialogue participatif, inclusif et tourné vers l'avenir facilité dans un cadre neutre et sécurisé afin de déconstruire efficacement et durablement ce sentiment de victimisation et rétablir la confiance entre les communautés.
- Prendre en considération qu'en lien avec les ordres de priorité établis par les communautés au cours de la recherche, la porte d'entrée du travail de rétablissement de la confiance et de la paix reste la dissipation des sentiments d'inégalité et d'injustice portés par la question foncière.

Les pistes d'action suivantes pour la résolution de la question foncière ont été avancées et hiérarchisées par les représentants des communautés consultées :

- Sécuriser les droits fonciers des acteurs individuels et collectifs se partageant la ressource foncière : En engageant un processus participatif et inclusif en mesure d'encadrer et d'assurer la légitimité et l'appropriation de la loi relative au domaine foncier rural et son application ; En initiant un programme véritablement participatif de délimitation des terroirs En créant, par le dialogue, un consensus autour d'une conception collective de ces terroirs validant la diversité de leurs occupants ;
- Atténuer les sentiments d'inégalités et d'injustice ; v La clarifier le statut des ouadis et de leurs occupants actuels ; v La créer les opportunités économiques alternatives pour les communautés riveraines ; v Créer des alternatives économiques pour les couches les plus vulnérables de trois communes ; cela se fait en développant un plan participatif de développement Provincial en garantissant aux couches de la population les plus défavorisées et les moins à même de s'impliquer dans l'économie de plantation villageoise une alternative en termes d'employabilité et en Redonnant vie aux projets d'Activités Génératrices de Revenu (AGR) conduites par les ONGs internationales et locales en prenant le soin de travailler à leur meilleure pérennisation et réappropriation par les communautés ;
- Avertir sur les risques pouvant découler de la catégorisation réductrice des acteurs clés de la violence à l'ouest dans la mesure où leurs rôles, responsabilités et liens restent controversés et nécessitent un travail de fond visant à restaurer la confiance ;
- Travailler à re-légitimer les mécanismes locaux/traditionnels de résolution des conflits tels que les comités de paix, comités de crises, etc. et accompagner les communautés pour une meilleure appropriation de ces outils.
- Prendre le soin d'engager systématiquement la population dans la formulation des priorités d'intervention afin d'assurer une meilleure appropriation et la pérennité des projets.

## ANNEXE

Tableau 6 : Listes des personnes contactées  
Commune de Mao

N°	Noms et Prénoms	Organisations/Institutions
01	Général Ousmane BRAHIM DJOURMA	Gouverneur
02	Mme Rassem DJIMADJ	Délégué de l'agriculture
03	Alifa ALI MALAYE	Délégué de l'environnement
04	Warou ABADJI Alifa	Pisciculteur
05	Allarah TANASSINGAR	Responsable Suivi évaluation de l'ANADER
06	Kouladoum HANIELLE	Responsable Formation ANADER
07	Mahamat LAMINE MOUSSA	Maire 2eme Adjoint de Mao
08	Mme Achta BOUGOUDI MALLAH	Présidente de la plate forme des organisations féminines
09	Mme HADJÉ BINTOU MBODOU	Association femmes de s transformatrices
10	Kakaye ABDERAMANE	Association femmes de s transformatrices
11	Zara ADAM	Association femmes de s transformatrices
12	Fatimé MAHAMAT ABDELKERIM	Association des femmes transformatrices
13	Mara KERIM MAHAMAT	Chef de village Kidi

## Commune de Nokou

N°	Noms et prénoms	Organisations/institutions
01	Younouss ABDERAMAN	SG du Département
02	Yahya ABDRASSOUL	Sous préfet
03	Ali MAHAMAT NGOUA	SG de la Commune
04	Mahamat Idriss ABACHEC	Responsable ANADER
05	Sa Majesté Ali KEDELLAYE	Chef de Canton
06	Mahamat TAHER KELLEYE	Association des jeunes
07	Obya ABDOULAYE	Association des jeunes
08	Ali Moussa	Association des jeunes
09	Abdraman AHMAT MAALLI	Association des jeunes
10	Moussa CHALB	Association des jeunes
11	Salah MAHAMOUD	Association des jeunes
12	Dirdey HOUMMA	Président du comité de prévention et de gestion des conflits
13	ABDOULAYE AGRÉ	CGPC
14	Moussa MBODOU	CGPC
15	HAMID HISSEIN	CGPC
16	Fatmé ZARA DJIBRINE	Présidente de la Plate forme des femmes

## Commune de Mondo

N°	Noms et prénoms	Organisations/Institutions
01	Ragué ALEXANDRE	SG Département
02	Outman ALI	Représentant du Chef de Canton
03	Mahamat CHOUKOU Wagui	SG de la Commune
04	Waldjoua KOUMAYE	Chef de secteur ANADER
05	Fatimé YOUNOUSS	Association des femmes
06	Achata ADOUM SEID	Groupement AMANA
07	ACHTA ADOUM DJIBRINE	Groupement NADJMA
08	ZENABA HASSAN	Groupement HADAR
09	Fatimé MAHAMAT Arabi	Groupement ALRAHMA
10	Younouss OUTHMAN	Association des jeunes
11	Ali MOUSTAPHA ALI	Association de Développement de Mondo
12	Mahamat KALLY ABAYE	Association de Développement de Mondo
13	Abakar YOUNOUSS	Association des Jeunes
14	Abakar MAHAMANE	Imam de Mondo
15	MAHAMAT ABDOULAYE	Chef de village de Limba

Tableau 7 : Revue juridique

Constitution de la 3eme République	Constitution de la 4eme République
Titre XII : Des collectivités territoriales décentralisées – art 202 à 212	Titre XIII : Des collectivités autonomes
<p>Article 202 : « les collectivités territoriales décentralisées de la République du Tchad sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les communautés rurales ;</li> <li>Les communes ;</li> <li>Les départements ;</li> <li>Les régions. »</li> </ul>	<p>Article 201 : « les collectivités autonomes de la République du Tchad sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les provinces ;</li> <li>Les Communes.</li> </ul>
<p>Article 209 : « les collectivités territoriales décentralisées assurent dans les limites de leur ressort territorial et avec le concours de l'État :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La sécurité publique ;</li> <li>L'administration et l'aménagement du territoire ;</li> <li>Le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ;</li> <li>La protection de l'environnement.</li> </ul> <p>La loi détermine la répartition des compétences en considération des intérêts locaux et nationaux ».</p>	<p>Article 57 : La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'État et les collectivités autonomes veillent à la défense et à la protection de l'environnement. Tout dommage causé à l'environnement doit faire l'objet d'une juste réparation</p>
Le titre XIII : Des autorités traditionnelles et coutumières	Titre 7 : Du Haut conseil des collectivités autonomes et des chefferies traditionnelles (organe consultatif)

<p>Article 214 : Elles concourent à l'encadrement des populations et appuient l'action des collectivités territoriales décentralisées</p>	<p>Article 165 p.2 « Il donne son avis motivé sur la politique de décentralisation, d'aménagement du territoire, des questions relatives aux chefferies traditionnelles et participe au règlement non juridictionnel des conflits ».</p>
	<p>Article 207 : L'état assure la tutelle des collectivités autonomes. Aucune collectivité ne peut exercer une tutelle sur une autre. L'État est représenté auprès des collectivités autonomes par les chefs des unités administratives déconcentrées, chargé de défendre les intérêts nationaux et de faire respecter les lois et les règlements.</p>

- Article 213 : « une loi prévoit un mécanisme autonome de développement au profit des collectivités autonomes. »
- Article 216 : « une loi organique fixe les règles relatives aux statuts juridiques, à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités autonomes ainsi que leurs rapports avec le pouvoir central ».
- Titre XIV : des autorités traditionnelles et coutumières
- Article 218 : « les autorités traditionnelles et coutumières participent notamment à :
  - La valorisation des Us et coutumes ;
  - La promotion des idéaux de paix, de développement et de la cohésion sociale ; u Au règlement non juridictionnel des différends dans leur ressort territorial ».
- Article 219 : « elles concourent à l'encadrement des populations et appuient l'action des collectivités autonomes »
- Article 229 : « Jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions, celles en place continuent d'exercer leurs fonctions et attributions conformément aux lois et règlements en vigueur ».

La loi organique n°019/PR/2010 du 13 octobre 2010 détermine les principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire de la république du Tchad et en ce qui concerne les collectivités territoriales décentralisées renvoie aux lois organiques n°002/PR/2000 du 16 février 2000 portant statuts des collectivités territoriales décentralisées et n° 007/PR/2002 du 05 juin 2002 portant statuts des communautés rurales.

Par contre la loi organique n°013/PR/2010 du 25 août 2010 portant statuts des autorités traditionnelles et coutumières en son article 8 accorde une place à celles-ci en matière de développement « en matière économique et financière, les autorités traditionnelles sont actrices et partenaires de développement. A ce titre, elles sont associées à toutes les actions de développement.

Elles assurent :

- La collecte des impôts et taxes autorisés ;
- La protection des cultures et de l'environnement ;
- Le suivi des activités des ONG dans leur ressort territorial ;

- Article 9 : « les autorités traditionnelles concourent à l'encadrement des populations et appuient l'action des collectivités territoriales décentralisées. »

La loi 14 portant Régime de faunes, de forêts et de Ressources halieutiques

L'Etat Tchadien accorde une importance capitale sur la gestion participative des ressources naturelles. Il reconnaît également que les mesures propres pour assurer une protection et une gestion durable des ressources ne peuvent être prises et respectées que grâce à une étroite collaboration entre les services techniques et les usagers.

Les anciens textes de loi u La loi N°4 du 31 octobre 1959 portant règlementation du nomadisme sur le territoire du Tchad donne compétence en cas d'infraction commis par un nomade au tribunal correctionnel ou au juge de paix ;

La Loi N° 23 du 22 juillet 1967 portant statut des liens domaniaux et son Décret n° 188 PR, du 1<sup>er</sup> aout 1967, portant application de la loi relative au statut des biens domaniaux au Tchad.

Cette loi en son article 2 définit la consistance du domaine public en ces termes : « le domaine public naturel comprend les cours d'eau permanents ou non, les lacs, étangs et sources, dans la limite des plus hautes eaux avant débordement, ainsi qu'une bande de 25 m au-delà de cette limite :

- Les îles, îlots, bancs de sable et atterrissements se formant dans les fleuves ; u Les nappes d'eau souterraines ; u Les gîtes minéraux et miniers ; u Les forêts classées »
- La loi N° 24 du 22 juillet 1967 sur le régime de la propriété foncière et des droits coutumiers ; (art 20 et 21)

Décret 11-529 de 2011 portant création et attribution des services des collectivités territoriales décentralisées

Article 2 : les collectivités territoriales décentralisées de la république du Tchad sont : les régions, les Départements, les Communes et les Communautés Rurales.

Paragraphe 10 – article 34 : « le service du Développement rural est chargé de : u Sauvegarder l'équilibre de la nature ;

- Participer à la protection des espèces en voie de disparition ; u Appliquer la règlementation sur la pêche ; u Protéger et gérer l'environnement ;
- Assurer la répartition des quotas départementaux d'exploitation forestière ;
- Instruire les demandes d'autorisation d'amodiation de chasse après avis du Conseil Rural ; u Créer des brigades de volontaires pour la lutte contre les calamités naturelles, le feu de brousse et le braconnage ;
- Délivrer les autorisations de défrichements après avis du Conseil Rural ; u Décourager la destruction du bois et de la forêt par des mesures restrictives ; u Participer à la définition et localisation des couloirs de transhumance. » u Voir les autres attributions aux articles : 60 , 61, 62, 70, 73
- Ordonnance N° 043/PR/2018, portant orientation Agro-Sylvo-Pastorale et

Halieutique ;

Voir article 4, 6, 11, 54,70, 163, 164,166, 220 et 221

Ordonnance N° 046/PR/18, portant organisation et fonctionnement du Haut Conseil des Collectivités autonomes et des Chefferies traditionnelles

- Avant-projet de code domanial et foncier version du 04 septembre 2019
- Articles 4, 16, 29, 51,52
- Les documents des politiques sectorielles
- Le programme national de sécurité alimentaire ;
- Le plan quinquennal de développement de l'agriculture ;
- Le plan national de développement de l'élevage
- Le schéma directeur de l'agriculture
- Le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

- Le plan national d'investissement du secteur rural du Tchad (PNSIR 2014-2020) u Les conventions prévues dans le cadre des textes de la décentralisation sont assez restrictives dans la mesure où, seule la collectivité locale se trouve en mesure de contracter et concentre entre ses mains la capacité de détermination des règles communes de gestion de la collectivité locale

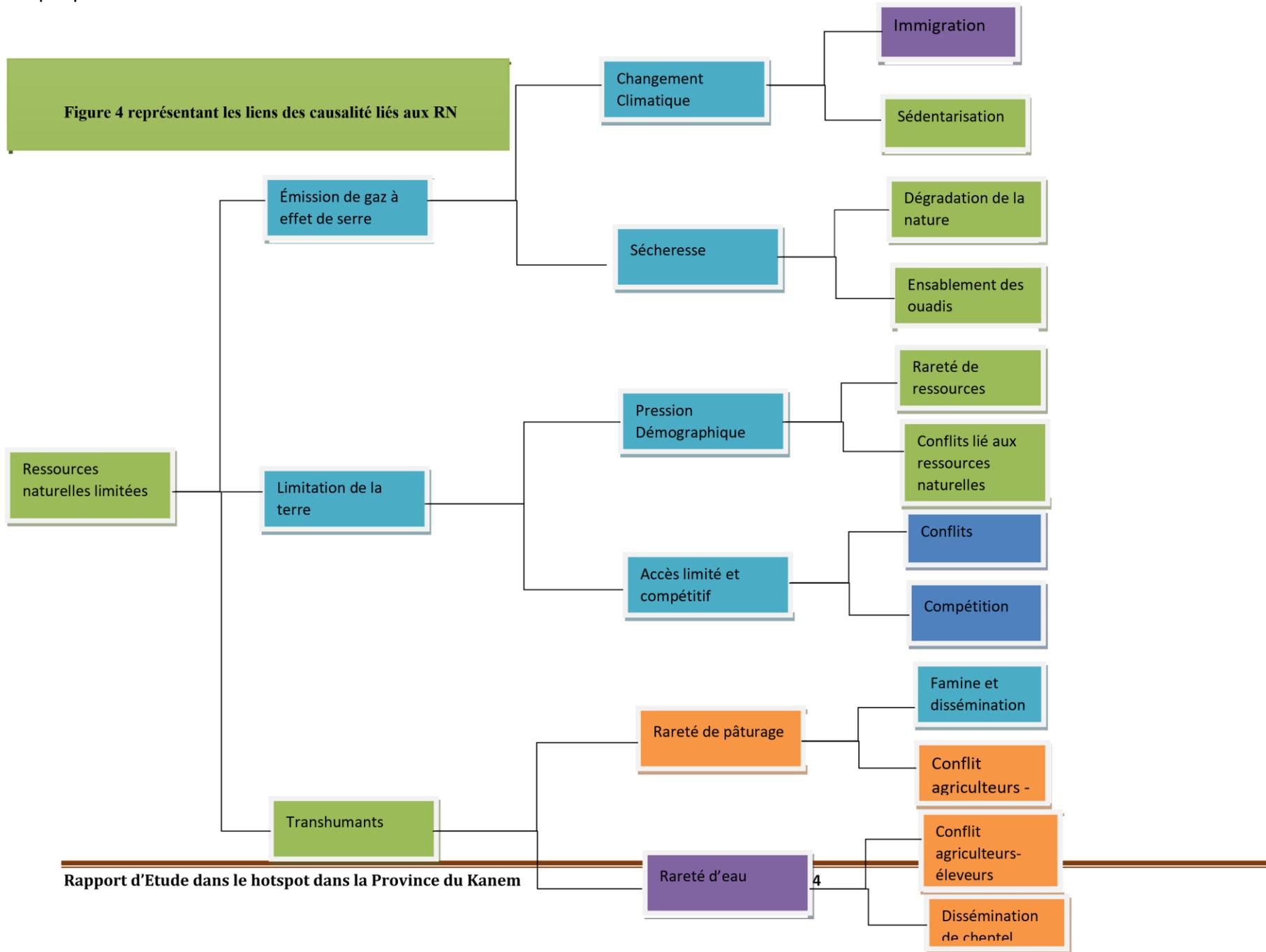
Comment peut-on appliquer les sanctions prévues dans les CL ?

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention locale, certains acteurs vont occuper une place de choix dans la vulgarisation et l'application des règles. Après une élaboration des textes en concertation avec les populations locales, le document est remis à la communauté rurale. Par le biais du conseil rural, une délibération est prise afin d'entériner les dispositions du code de conduite sous réserve de l'avis favorable du représentant de l'Etat. A ce stade, les règles contenues dans la convention deviennent opposables à tout résident de la communauté. A travers les organes chargées de leur mise en œuvre.
- De ce fait, les sanctions et amendes prévues s'appliquent à tout contrevenant avec l'appui des services compétents. L'organe de mise en œuvre se charge de dénoncer les contrevenants mais n'ont pas le droit d'appliquer les sanctions.
- Dans le contexte de décentralisation, il est indispensable que les collectivités locales s'impliquent activement dans l'élaboration des conventions locales seul gage de légalité.
- La convention locale peut être élaborée et acceptée par les populations elles-mêmes ; mais elle n'entre dans l'ordonnancement juridique afin d'être exécutoire qu'après avoir fait l'objet d'une délibération du conseil local et l'approbation du représentant de l'Etat.
- Dès lors, ce document devient un acte administratif et donc fait force de loi dans les limites géographiques de la localité.
- Éléments pour un plaidoyer u d'un code rural qui doit définir les principes fondamentaux régissant chacune des activités rurales : agriculture, élevage, pêche, etc. ;
- D'une loi-cadre fixant les principes fondamentaux de l'élevage au Tchad ;
- D'un code foncier fixant les principes fondamentaux en matière domaniale et foncière au Tchad.

Tableau 8 : Boucle causale

Qui	Quoi	Pourquoi
Les chefs traditionnels et autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mauvaise gestion de terroirs ;</li> <li>▪ Méconnaissance de textes ;</li> <li>▪ Vente illégale de terres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Corruption ;</li> <li>▪ Impunité ;</li> <li>▪ Recherche de gains facile</li> </ul>
Les transhumants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pâturage ;</li> <li>▪ Divagation d'animaux ;</li> <li>▪ Non-respect des espace cultivables ou des champs ;</li> <li>▪ Incapacité de contrôler le troupeau ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance d'herbes ;</li> <li>▪ Manque de contrôle d'animaux ;</li> </ul>
Les propriétaires terriens	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non-respect de texte ;</li> <li>▪ Enrichissement illicite ;</li> <li>▪ Ignorance ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Corruption ;</li> <li>▪ Gains faciles ;</li> <li>▪ Mépris de certaines couches sociales</li> </ul>
Les exploitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inexploitation de terre et ou mauvaise exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Incapacité financière ;</li> <li>▪ Incompétence ;</li> <li>▪ Nature du sol ;</li> <li>▪ Limitation de l'espace cultivable</li> <li>▪ Absence d'encadrement de qualité</li> </ul>
Les forces des défenses et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interventions intempestives et illégales ;</li> <li>▪ Pression et intimidation sur les chefs, la justice et les propriétaires terriens en fonction des intérêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition des biens illicites ;</li> <li>▪ Accaparement des biens d'autrui ;</li> <li>▪ Soutien aux personnes influentes et à sa communauté ;</li> <li>▪ Corruption</li> </ul>
Nouveaux éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation des enfants bouviers armés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>
La justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Corruption</li> <li>▪ Impunité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gain facile</li> <li>▪ Enrichissement illicite</li> </ul>

Graphique 3 : Les liens de causalité liés aux ressources naturelles



## **BIBLIOGRAPHIE**

Le système foncier du Lac Fitri

Rapport socioéconomique du PRODER-K

Rapport provisoire d'évaluation du projet de Développement du Kanem

Rapport provisoire diagnostic du Kanem

Plan de Développement de la Commune de Nokou

Plan de Développement de la Commune de Mondo

Plan de Développement de la Commune de Mao

Conflits liés aux ressources naturelles au Tchad

Le système foncier au Tchad

Le Schéma Directeur de la Région du Lac